



Risque de vente de bien hypothéqué sous le manteau

Par **pesca**, le **17/11/2011** à **23:19**

Bonjour, Suite à un partage successoral, impliquant le versement d'une soulte à mon profit, celle-ci étant garantie par un privilège de copartageant (hypothèque) sur le bien attribué à mon co-héritier, comment puis-je m'assurer en tant que créancier que ce dernier ne vende pas le bien en question, éventuellement avec l'aide d'un notaire ami par exemple ou d'une autre manière ? Résidant hors de France, il ne m'est guère pratique d'obtenir des renseignements dans ce domaine. D'avance, merci.